



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 04 octobre 2023

Date de convocation : 28 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au Théâtre du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2023/127 portant présentation du rapport d'activités 2022 du Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut (SYMSEE)

Membres présents (58 titulaires et 4 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIoux COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DUCHESNE Antoine (S), CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (3) : WAXIN Vincent, FORRIERES Daniel, PLATEAU Marc

Membres absents (4) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (4) : BALÉDENT Matthieu à BERANGER Agnès, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à RICHOMME Liliane, DEMADE Aymeric à PAQUET Pascal, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Délibération 2023/127 portant présentation du rapport d'activités 2022 du Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut (SYMSEE)

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Georges FLAMENGT, président du SYMSEE, a transmis le rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2022.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux conseillers communautaires en séance publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5211-39,

Vu la notification du rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2022 du 20 juin 2023,

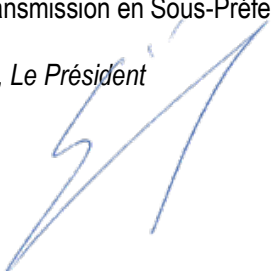
Vu le rapport d'activités du SYMSEE pour l'année 2022 annexé à la présente délibération,

L'Assemblée prendre acte de la présentation dudit rapport.

Adoptée à l'unanimité

Annexe(s) -

Notification et rapport d'activités 2022 du SYMSEE

Acte rendu exécutoire par Publication le 06/10/2023 Transmission en Sous-Préfecture le 06/10/2023 Vu, Le Président 	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional  Serge SIMEON 
--	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

De : [sandrine.lebon](#)
À : ["bienaimé""; "contact@cc-paysdemormal.fr"; ""fverhaeghe@valenciennes-metropole.fr"; "mathieu HOYAU"; Françoise DECAUX; "o.galloy@cctso.fr"; contact@ccpays-solesmois.fr; pierre jean SANNO](#)
Objet : rapport d'activités 2022
Date : mardi 20 juin 2023 16:27:45
Pièces jointes : [rapport+d'activités+2022-annexe-tamponne-1.pdf](#)

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe, le rapport d'activités 2022.

Le prochain comité syndical aura lieu le **mercredi 20 septembre 2023 à 18 h** à la salle des fêtes de BEAURAIN 59730

Bien cordialement



Sandrine LEBON

Responsable administrative

Tel. 03 27 37 30 93

Mail. slebon.siahsa@orange.fr

Adresse. 9 rue Jules Guesde 59730 SOLESMES



Sans virus. www.avg.com

SYNDICAT MIXTE DU SUD-EST DE L'ESCAUT

RAPPORT D'ACTIVITES 2022



Avec la participation financière de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOMMAIRE

1	ORGANISATION DU SYNDICAT	3
1.1	Le territoire.....	3
1.2	Les missions	6
1.3	statuts.....	6
2	GOUVERNANCE	6
3	FINANCEMENT DU SYNDICAT	7
4	EFFECTIF DU SYNDICAT	7
5	ACTIVITES DU SYNDICAT 2022.....	7
5.1	Vie du Syndicat de la Selle en 2022	7
5.1.1	Les réunions.....	7
5.1.2	Les finances	8
5.1.3	Les missions de l'agent comptable / administratif.....	11
5.2	Synthèse des temps passés régie en 2022	11
5.3	Synthèse de la mission érosion en 2022	12
5.3.1	Animation sur le territoire 2022.....	12
5.3.2	Les études 2022.....	13
5.3.3	Travaux 2022	13
5.3.4	Surveillance du réseau travaux d'entretien des ouvrages 2022	14
5.3.5	Communication	15
5.3.6	Synthèse des temps passés en régie 2022	15
5.4	Synthèse de la gestion des milieux aquatiques en 2022.....	15
5.4.1	Animation sur le territoire 2022.....	15
5.4.2	Elaboration Plan de Gestion	16
5.4.3	L'entretien des rivières et des milieux aquatiques 2022.....	17
5.4.4	Les études 2022.....	18
5.4.5	Restauration des rivières 2022	19

1 ORGANISATION DU SYNDICAT

1.1 LE TERRITOIRE

Le territoire du Syndicat est constitué des collectivités territoriales suivantes :

- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRESIS ET DU CATESIS comprenant les communes de :**

- BAZUEL
- BRIASTRE
- BUSIGNY
- CATILLON SUR SAMBRE
- HONNECHY
- INCHY EN CAMBRESIS
- LE CATEAU CAMBRESIS
- LE POMMEREUIL
- MAZINGHIEN
- MONTAY
- NEUVILLY
- ORS
- REUMONT
- SAINT AUBERT
- SAINT SOUPLET
- SAINT BENIN
- SAINT VAAST EN CAMBRESIS

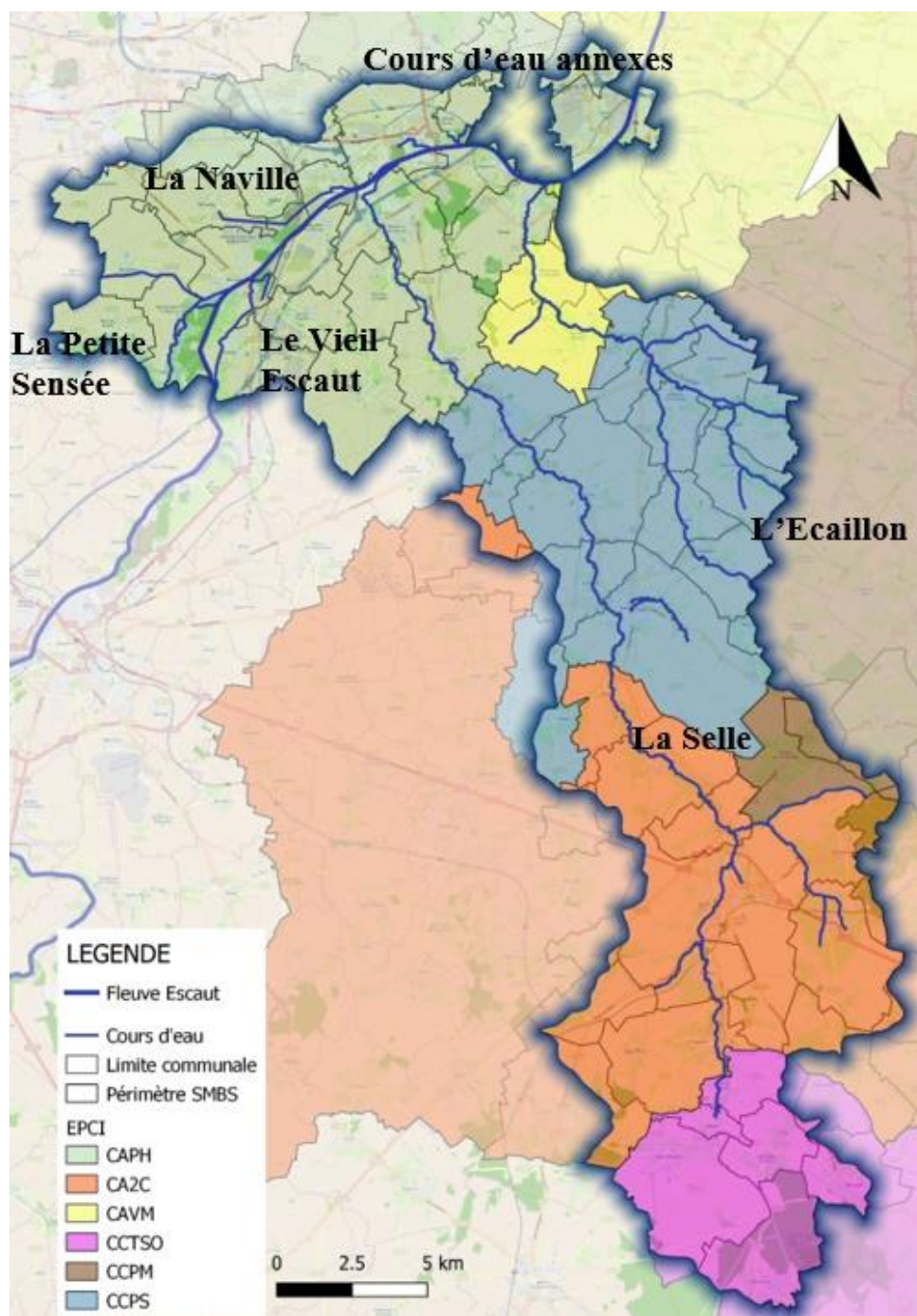
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS comprenant les communes de :**

- BEURAIN
- BERMERAIN
- CAPELLESURÉCAILLON
- ESCARMAIN
- HAUSSY
- MONTRECOURT
- ROMERIES
- SAINT MARTIN SUR ECAILLON
- SAINT PYTHON
- SAULZOIR
- SOLESMES
- SOMMAING SUR ÉCAILLON
- VENDEGIES SUR ÉCAILLON
- VERTAIN
- VIESLY

- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT** comprenant les communes de :
 - ABSCON
 - AVESNES LE SEC
 - BOUCHAIN
 - DENAIN
 - DOUCHY LES MINES
 - EMERCHICOURT
 - ESCAUDAIN
 - HASPRES
 - HAULCHIN
 - HÉRIN
 - HORDAIN
 - LA SENTINELLE
 - LEU SAINT AMAND
 - LOURCHES
 - MARQUETTE EN OSTREVANT
 - MASTAING
 - NEUVILLE SUR ESCAUT
 - NOYELLES SUR SELLE
 - OISY
 - ROEULS
 - THIAN
 - TRITH SAINT LÉGER
 - WASNES AU BAC
 - WAVRECHAIN SOUS DENAIN
 - WAVRECHAIN SOUS FAULX
- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE** comprenant les communes de :
 - MONCHAUX SUR ÉCAILLON
 - VERCHAIN MAUGRÉ
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE MORMAL** comprenant les communes de :
 - BOUSIES
 - CROIX-CALUYAU
 - FONTAINE AU BOIS
 - FOREST EN CAMBRÉSIS
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIÉRACHE SAMBRE OISE** comprenant les communes de :
 - LA VALLÉE MULATRE
 - MOLAIN
 - VAUXANDIGNY
 - HANAPPES
 - MENNEVRET
 - RIBEAUVILLE
 - SAINTMARTIN RIVIERE
 - TUPIGNY
 - VÉNÉROLLES
 - WASSIGNY

Le syndicat intervient pour :

- 6 EPCI-FP,
- 73 communes
- Une population proratisée de 105 252 habitants
- 6 bassins versants principaux : La Selle, L'Ecaillon, la Naville, Le Vieil Escaut, L'aval de la Sensée et les bassins urbains de la CAPH.
- Superficie de bassin versant de 38 653 ha.
- 140 km de cours d'eau gérés.



Carte. Territoire d'intervention du SMBS en 2022

1.2 LES MISSIONS

Le syndicat a pour objet la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations au sens de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, et ce, afin d'assurer le maintien ou le rétablissement du meilleur fonctionnement hydraulique possible sur son territoire, via l'exercice de la compétence GEMAPI, le tout à l'échelle de son périmètre d'intervention tel que défini à l'article 2, grâce à des principes de solidarité amont-aval

Le linéaire de cours d'eau gérés évolue en 2022 pour prendre en compte l'ensemble des massés d'eaux identifiés par les Directions Départementales des Territoires de l'Asine et de la Mer du Nord. En 2022, le syndicat a assuré la gestion de 243 km de cours d'eau.

1.3 STATUTS

L'arrêté interdépartemental portant modification des statuts du syndicat Mixte du Bassin de la Selle devenu le Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut (SYMSEE), est effective à compter du 2 janvier 2022.

Rappel : les modifications des statuts ont porté sur :

- Le changement de nom du syndicat : "Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut " (SYMSEE) ;
- L'intégration du nouveau périmètre d'intervention ;
- La définition des missions exercées au titre de la compétence GEMAPI ;
- Le transfert du siège social ;
- La composition du comité syndical ;
- La détermination des contributions des collectivités.

Avec l'adoption des nouveaux statuts, le syndicat n'intervient plus dans la lutte contre l'érosion des sols. Le syndicat a dorénavant pour unique compétence la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations dite GEMAPI.

Pour 2022, dans le cadre de la GEstion des Milieux Aquatiques, le syndicat a mis en œuvre les moyens d'entretien, de restauration et de surveillance pour améliorer les milieux aquatiques.

Pour l'ensemble des adhérents, le syndicat a continué à entretenir les rivières et à réaliser des actions pour empêcher les coulées de boue d'impacter les milieux aquatiques.

2 GOUVERNANCE

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle est administré par un comité syndical composé de délégués et de suppléants. Le Bureau Syndical est composé de :

- Monsieur Georges FLAMENGT – Président, Maire de Saint Python
- Monsieur Henri QUONIOU – Vice-Président, Maire de Saint Souplet
- Monsieur Michel VENIAT– Vice-Présidente, Maire de Douchy-les-Mines
- Monsieur Denis SEMAILLE – Vice-Président, Maire de Beaurain
- Monsieur Jean-François DELATTRE – Secrétaire, Maire de Haspres

3 FINANCEMENT DU SYNDICAT

Les charges de fonctionnement du Syndicat sont financées par la participation financière des EPCI-FP et par des subventions obtenues essentiellement auprès de l'Agence de l'Eau ARTOIS-PICARDIE.

4 EFFECTIF DU SYNDICAT

Pour l'exercice 2022, la composition du personnel du Syndicat est la suivante :

Service administratif :

Madame LEBON Sandrine, rédactrice principale de 2ème classe

Service technique :

- Un directeur technique : Monsieur MEUNIER Michaël
- Un chargé de mission « Lutte contre l'érosion et gestion des ruissellements » : Monsieur NZETA KENNE Vanneck
- Un chef d'équipe : Monsieur DELSART Sébastien
- Des agents techniques :
 - Monsieur RUFFIN Gérôme
 - Monsieur SEBASTIEN Olivier
 - Monsieur Michael JOURNET
 - Monsieur SMOCZYK Vincent
 - Monsieur BILLOIR Vincent
 - Monsieur SOUFFLET Charlie jusqu'au 30 avril 2022
- Un contrat d'apprentissage Gestion des milieux naturels à partir du 1^{er} octobre 2021 : M. Enzo PAGANA

5 ACTIVITES DU SYNDICAT 2022

Les missions du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle ont pour objectifs d'améliorer les milieux aquatiques et de prévenir les risques d'inondation par débordement des rivières.

5.1 VIE DU SYNDICAT DE LA SELLE EN 2022

5.1.1 LES REUNIONS

Le Comité Syndical s'est réuni 5 fois en 2022, à savoir :

- Le 2 février 2022
- Le 12 mai 2022
- Le 16 juin 2022
- Le 31 août 2022
- Le 7 décembre 2022.

Le Bureau et les Commissions se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation au comité syndical.

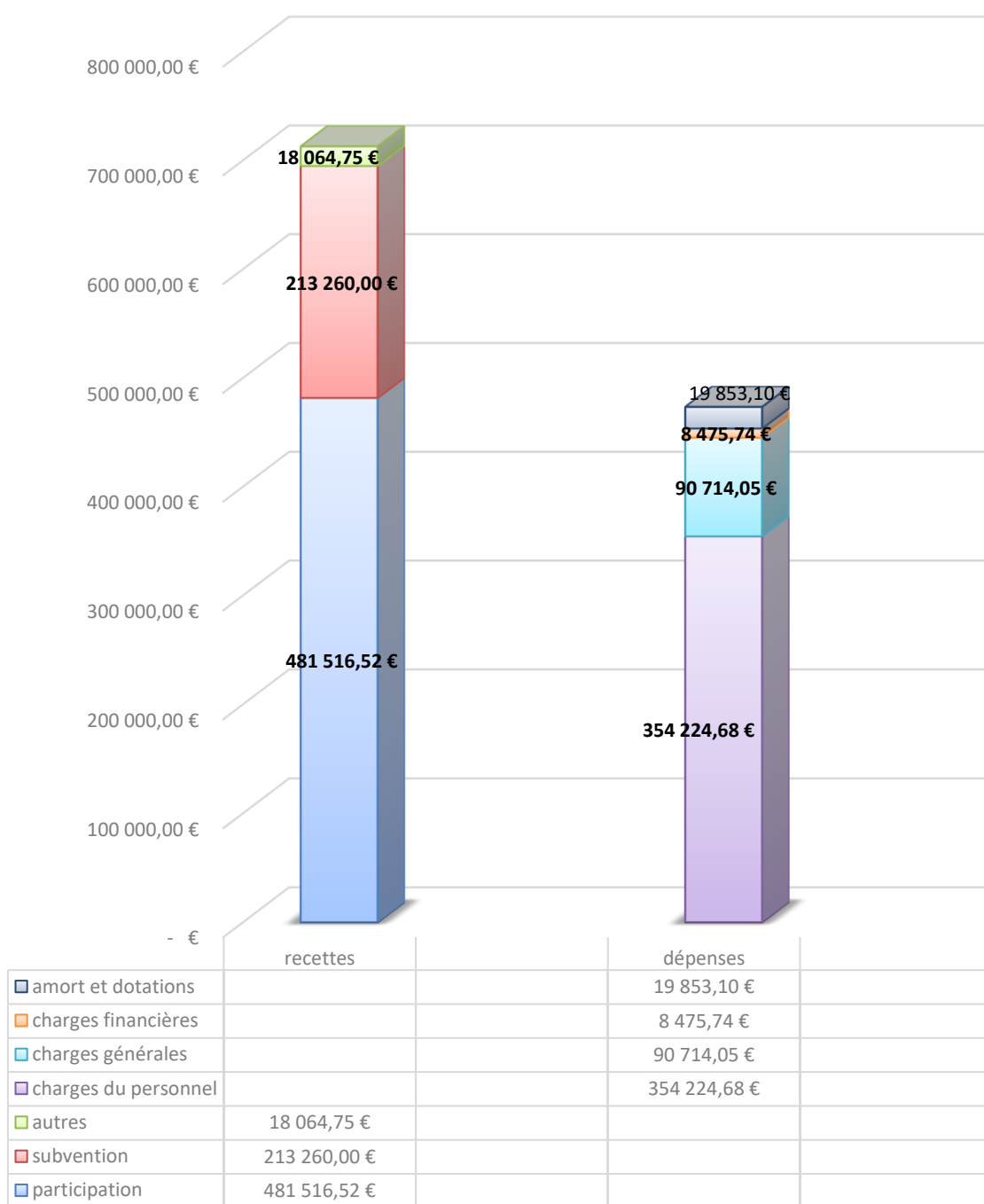
Les commissions du Syndicat sont :

- La commission des « Finances / Personnel / Administration » ;
- La commission de « Lutte contre l'érosion des sols » ;
- La commission « Grands Travaux et Plan de gestion de la Selle » ;
- La commission « Relation avec les collectivités territoriales et les pêcheurs » ;
- La commission « Appel d'offre ».

5.1.2 LES FINANCES

5.1.2.1 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

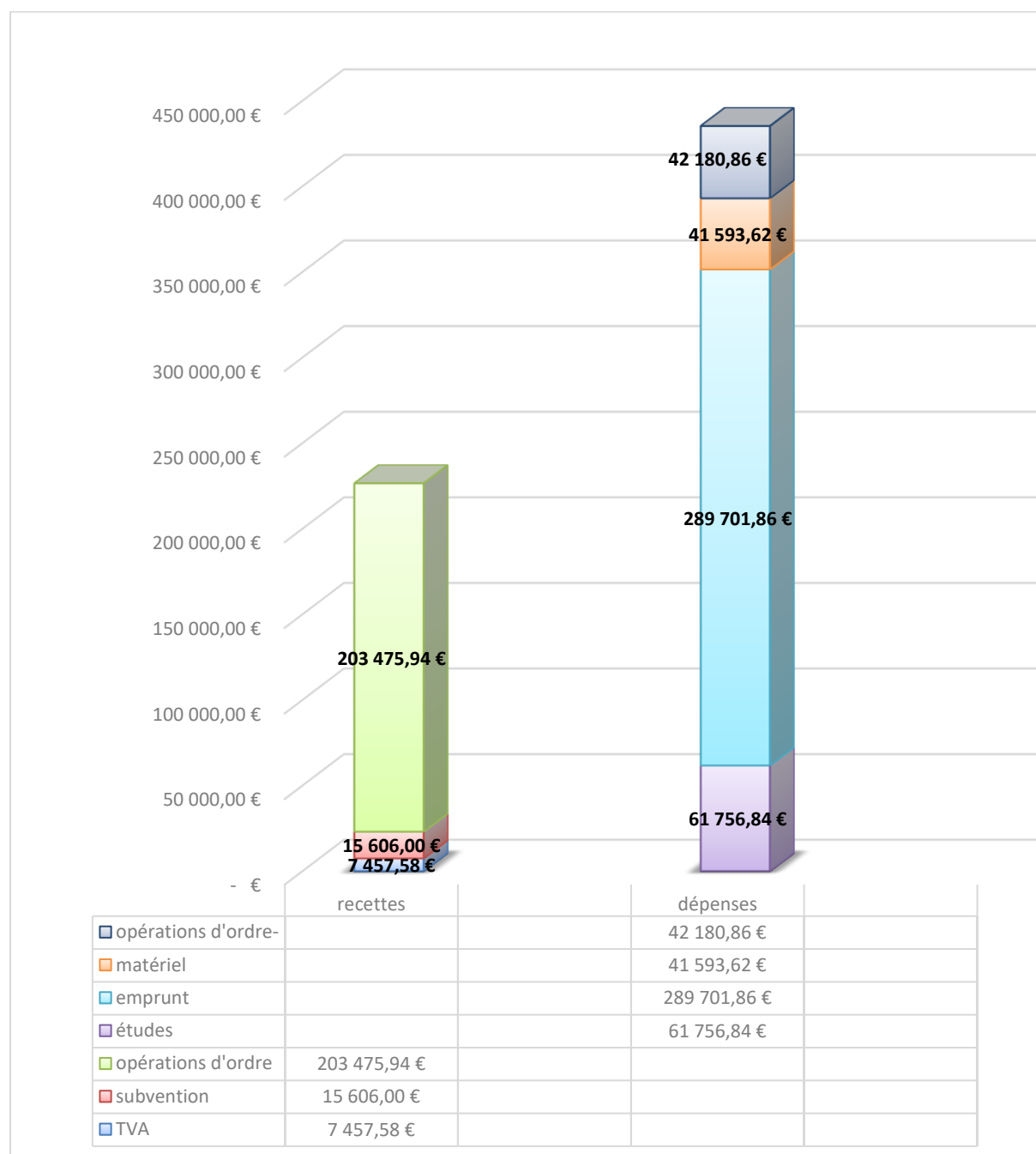
Les opérations de fonctionnement 2022 du Syndicat de la Selle se répartissent de la manière suivante :



Total des recettes 712 841.27 € - total des dépenses 473 267.57 € = excédent 239 573.70 € pour l'année 2022.

5.1.2.2 RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'investissement 2022 du Syndicat de la Selle se répartissent de la manière suivante :



Total des recettes 226 539.52 € - total des dépenses 435 233.18 € = déficit de 208 693.66 € pour l'année 2022

Le comité syndical a pris la décision de privilégier les études en 2022.

5.1.3 LES MISSIONS DE L'AGENT COMPTABLE / ADMINISTRATIF

Les missions de l'agent comptable / administratif couvrent les champs d'activités suivants :

- Élaboration du Rapport d'orientation budgétaire, budget ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Mise en œuvre, sous les directives des élus, des politiques déclinées par le comité syndical ;
- Recueillement et traitement des informations nécessaires au fonctionnement administratif de la collectivité.

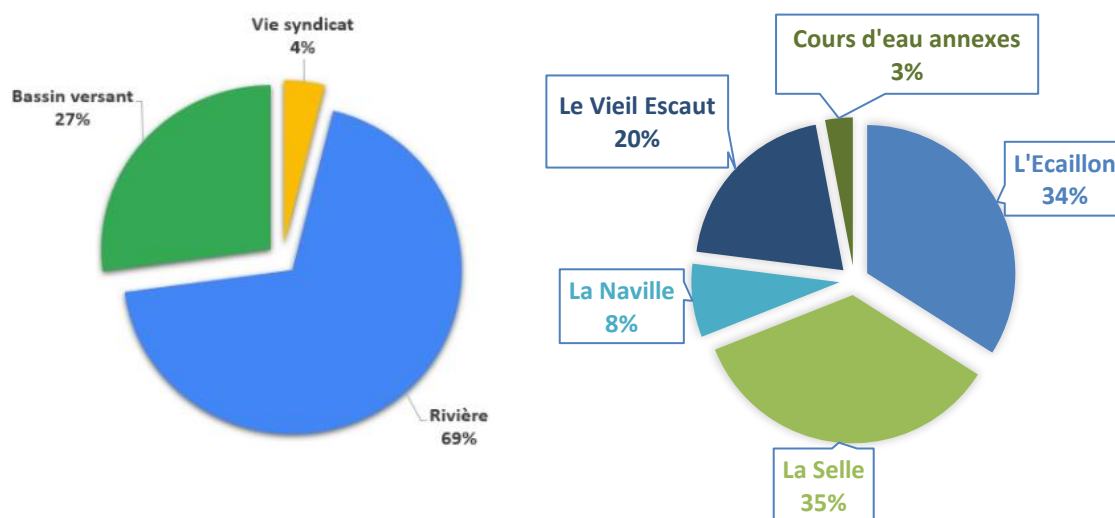
En 2022 :

- Elaboration des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui permettent de formaliser la politique de gestion des ressources humaines sur le temps d'un mandat, autour de deux champs d'application :
 - La mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
 - Les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.
- Mise en place d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Préparation de la mise en place de la Nomenclature M57 au 1er janvier 2023 ainsi que la rédaction du règlement budgétaire et financier.

5.2 SYNTHESE DES TEMPS PASSES REGIE EN 2022

Les temps passés pour l'entretien et de restauration des rivières et lutter contre l'érosion des sols des équipes en régie représentent un volume de 14 200 heures pour l'année 2022 :

- 550 heures pour l'entretien des locaux, des véhicules, la préparation des équipements de protection individuels, l'entretien et la réparation des machines ;
- 3855 heures pour la mission de lutte contre l'érosion des sols ;
- 9 795 heures passées pour la gestion des rivières.



Temps passés 2022 répartis par missions et par bassins versants

5.3 SYNTHESE DE LA MISSION EROSION EN 2022

5.3.1 ANIMATION SUR LE TERRITOIRE 2022

On compte trois réservoirs biologiques sur le territoire du SYMSEE classés dans un ordre de priorité : l'amont du bassin versant de la Selle, le bassin versant du Vieil Escaut et le bassin versant de l'Ecaillon. Les missions d'animation sont regroupées sur 5 grands axes.

En 2022, le SYMSEE a effectué un diagnostic des sous bassins versants de l'amont de la Selle. L'objectif du diagnostic a été de faire des propositions d'aménagements qui vont servir lors de l'animation agricole prévue en 2023.

L'année 2023 sera consacrée principalement aux réservoirs biologiques du territoire.

La rencontre des agriculteurs de l'amont du bassin versant de la Selle, en adéquation avec l'étude hydraulique de lutte contre les apports de matières en suspension dans les cours d'eau, piloté par la fédération de pêche du Nord. L'opération consistera à valider avec les agriculteurs, des propositions d'aménagements réalisées dans le cadre du futur Plan de Gestion GEMAPI du SYMSEE.

Diagnostic et proposition d'aménagements sur le bassin versant du Vieil Escaut : Il s'agit de la continuité de l'élaboration du Plan de Gestion. L'objectif est de faire une analyse exhaustive des sous bassins versants et de faire des propositions d'aménagements.

La rencontre des agriculteurs du bassin versant du Vieil Escaut. L'opération sera consacrée à valider avec les agriculteurs les propositions d'aménagements réalisées dans le cadre du futur Plan de Gestion GEMAPI du SYMSEE.

Aménagement d'un sous bassin versant : Cette opération consiste à cibler un sous bassin versant cohérent sur lequel nous proposerons des aménagements d'hydraulique douce auprès des agriculteurs concernés.

L'agence de l'eau a lancé une vaste campagne concernant la promotion de l'agriculture de conservation des sols (ACS) sur l'ensemble de ses bassins versants prioritaires. Le SYMSEE a décidé de participer à ce projet, en appui avec la chambre d'agriculture Nord-Pas-Calais. La première phase, portant sur le diagnostic va débuter en début de l'année 2023. Cependant, dans l'attente du démarrage de cette démarche globale, le SYMSEE contient dans son plan d'actions un volet relatif au conseil sur les ACS.

Le SYMSEE tient à souligner qu'il s'agit d'une planification prioritaire suivant la présence des réservoirs biologiques. Cela n'exclut en rien les interventions ponctuelles sur l'ensemble du territoire. A titre illustratif, les aménagements prévus pour l'année 2023 sont pour la plupart situés sur les secteurs ne faisant pas partie de ces territoires prioritaires.

Pour la réussite de ces missions, le SYMSEE aura besoin d'un accompagnement politique, d'un appui des élus locaux, de la mobilisation des municipalités concernées par l'enjeu eau. Nous devons tous être sensibles à cette question.

5.3.2 LES ETUDES 2022

5.3.2.1 L'ETUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU ROGNEAU ET BERMERAIN

C'est à la fin mai 2018 que des fortes averses tombées sur le bassin du Rogneau, ont abouti à la formation de coulées de boues sur la commune de Vendegies-sur-Ecaillon. A la suite de cet évènement, M. le Maire de la commune a souhaité l'intervention du Syndicat afin d'apporter des solutions aux problèmes. Conjointement à l'étude menée sur Bermerain, le bassin versant du Rogneau a bénéficié d'une étude hydraulique dont l'avancement a été retardé par un contexte politique instable dans la commune de Vendegies-Sur-Ecaillon pendant toute l'année 2020. En 2021, le nouveau conseil municipal et le Syndicat ont permis qu'une première réunion de présentation se fasse dans le but de présenter les orientations à suivre dans le cadre de l'étude hydraulique. L'année 2022 se solde par l'achèvement de l'étude. 2023 marquera le début de l'animation agricole avec une perspective de réalisation d'aménagements en 2024.

5.3.2.2 ETUDE HYDRAULIQUE SUR L'AMONT DE LA SELLE

La fédération de pêche du Nord a lancé une étude au courant de l'année 2022. Afin de soutenir les travaux de continuité écologique réalisés et prévus sur cette partie du territoire, la lutte contre les apports de matières en suspension dans les cours d'eau est essentielle. C'est dans cet objectif très soutenu par le SYMSEE que la fédération a lancé une étude hydraulique incluant les 4 communes mentionnées ci-dessus. Le Syndicat suit de près l'évolution de l'étude depuis son lancement. Le Syndicat s'est engagé à poursuivre dans cette lancée tout en apportant un conseil technique à la FEDE et sa maîtrise d'ouvrage pour les aménagements relevant uniquement de l'hydraulique douce.

5.3.2.3 ETUDE WAVRECHAIN-SOUS-FAULX ET WASNES-AU-BAC

La CAPH connaît des problématiques d'érosion des sols et de coulées de boue. Par ailleurs, elle est également drainée par le Viel Escaut, cours d'eau prioritaire selon l'agence de l'eau. Les communes de Wavrechain-sous-Faulx et de Wasnes-au-Bac ont bénéficiés de deux études hydrauliques dont le maître d'ouvrage est la CAPH. Le Syndicat de la Selle a repris le dossier en 2021. Parmi la dizaine d'agriculteurs contactée au courant de l'année 2022, le SYMSEE n'a reçu qu'un retour. Ce dernier a débuté un travail de négociation avec le SYMSEE et ce sont 1 km de haie qui ont été validés. Ces ouvrages seront réalisés en 2023.

5.3.3 TRAVAUX 2022

2022 se solde principalement par la création de haies et des bandes enherbées. Le travail du SYMSEE a permis d'en créer **7 km linéaires**. Ces ouvrages sont localisés sur les bassins versants de la Selle et l'Ecaillon.

Pour l'année 2023, selon les moyens (financiers et humains) nous espérons accroître notre linéaire de 10 Km. Les bassins versants concernés sont ceux de l'Ecaillon, l'Amont de la Selle et la Sensée.

- **Partenaire financier**

Depuis près d'un an, le Syndicat a débuté des échanges avec la Société WPD en charge du développement d'un futur parc éolien sur certaines communes du territoire, notamment les communes de la CCPS. Le but de ces échanges est de trouver un moyen par lequel les deux parties prenantes pourraient collaborer afin de mettre en place des ouvrages d'hydraulique douce sur le territoire.

5.3.4 SURVEILLANCE DU RESEAU TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES 2022

5.3.4.1 REDACTION ET SUIVI PLURIANNUELS D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'HYDRAULIQUE DOUCE

Le Syndicat est engagé dans un programme d'entretien et de restauration des ouvrages implantés sur son territoire avec son partenaire financier majeur qu'est l'Agence de l'Eau Artois Picardie. L'objectif de cette opération est d'atteindre un état optimal des éléments de lutte contre l'érosion des sols en fin d'opération avec, si possible, un développement maximal des racines et des branches. L'objectif est ainsi de pérenniser les éléments en formant l'équipe d'entretien. Concrètement, le Plan de Gestion demande un suivi rigoureux des équipes et des ouvrages afin de fournir aux partenaires le compte-rendu des interventions et la synthèse de l'évolution des ouvrages.

5.3.4.2 TRAVAUX DU PLAN PLURIANNUEL

Les travaux sur les ouvrages d'hydraulique douce concernent 3 niveaux d'intervention possible : l'entretien courant, l'entretien spécifique et la restauration. Ces niveaux dépendent d'une fréquence d'intervention définie à l'avance, de l'âge de l'ouvrage et de son état. Les actions de débroussaillage et de détournement manuel sont les travaux les plus courants sur les haies. La taille a été réalisée sur une partie des linéaires en fin d'automne - début d'hiver. L'équipe reste aussi vigilante face aux améliorations à apporter sur les linéaires conventionnés (ex : mise en place de fascines de saules) et face aux problématiques rencontrées sur le terrain (labour des ouvrages, présence de pièges parfois non-homologués...) ce qui peut impliquer des échanges avec les exploitants, propriétaires, gardes-chasse.

Au total, ce sont environ 14 000 ml d'ouvrages qui ont bénéficié d'un suivi annuel au courant de l'année 2021. En fin 2022, le parc d'hydraulique douce compte 22 km de haie.

5.3.4.3 SUIVI RUISSOL

Le Syndicat étant impliqué dans le réseau Erosion du Bassin Artois Picardie, un suivi des ouvrages au GPS a lieu tous les ans avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Ce suivi permet l'intégration actualisée des données d'état et de fonctionnement sur le logiciel RUISSOL piloté par la Chambre et financé par l'Agence de l'Eau. Cette opération permet de suivre tout particulièrement la mortalité des éléments, leur bon fonctionnement et les évolutions de linéaires. Les ouvrages sont ainsi affichables sur la cartographie du Bassin Artois Picardie et il est possible d'en extraire une synthèse des opérations à leur appliquer pour confirmer le Plan de Gestion interne. En 2022, tous les nouveaux ouvrages créés ont été transmis à la chambre d'Agriculture afin que ces derniers soient renseignés dans la base de données.

5.3.5 COMMUNICATION

- Création des Supports de communication
- Ateliers pédagogiques MFR Haussy

5.3.6 SYNTHÈSE DES TEMPS PASSÉS EN RÉGIE 2022

Les temps passés en régie 2022 pour la mise en œuvre du programme de lutte contre les ruissellements sont de 1 403 heures.

La figure ci-dessous donne le détail des interventions :

	Actions	Temps passés
Bassins versants	Préparation chantier (rendez-vous et diagnostic) / matériel	58 h
	Surveillance / Coulées de boue	28 h
	Haie existante - Entretien (taille, débroussaillage)	159 h
	Haie existante - Restauration (plants morts et densification)	123 h
	Haie existante - Fauchage tardif	6 h
	Haie existante - Déchardonnage	27 h
	Haie existante - Arrosage	131 h
	Fascine - Restauration	152 h
	Bandes enherbées - Débroussaillage	39 h
	Fascine - Création	30 h
	7 km de haies nouvelles - Plantation	650 h
	TOTAL	1403 heures

Répartition des temps passés d'entretien et de restauration 2022 pour lutter contre l'érosion des sols

5.4 SYNTHÈSE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES EN 2022

Le Syndicat de la Selle assure l'étude, la coordination, l'animation et les communications des opérations définies dans les plans de gestion rivière, et pour lesquelles il est désigné maître d'ouvrage. Il assure toutes les démarches ou opérations relatives à la gestion de l'eau des rivières, au rétablissement de la continuité écologique et à la préservation des zones humides. Il conseille également les communes, les entreprises et les propriétaires riverains dans leur gestion et la réalisation de leurs projets d'aménagements afin de veiller que ceux-ci ne perturbent pas les milieux aquatiques ou n'aggravent le risque d'inondation.

5.4.1 ANIMATION SUR LE TERRITOIRE 2022

L'animateur rivière et le chef d'équipe assurer l'animation des différents thématiques liées à l'entretien et la restauration des rivières.

Voici les principales actions engagées pour la mise en œuvre des choix du comité syndical en 2022 :

- Fonctionnement du syndicat : Participation à l'élaboration du budget, des comités syndicaux et de l'organisation des commissions d'appels d'offres.
- Mise en œuvre des plans de gestion :
 - Travailler avec les élus du SYMSEE, les agents de terrain, les acteurs du territoire pour définir les opérations à mettre en œuvre ;

- Suivi des opérations réalisées (photos, terrains) ;
- Partage des informations et échanges avec les services de la DDTM du Nord, de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de l'Agence Française pour la Biodiversité et de la Fédération de Pêche du Nord.
- Préparation du nouveau plan de gestion 2023-2034 :
 - Echanges avec les services de l'état ;
 - Préparation de la réunion de la commission rivière et du questionnaire ;
 - Diagnostic terrain ;
 - Elaboration des questionnaires GEMAPI et rencontre des communes ;
- Continuité écologique :
 - Coordination pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique ;
 - Suivis des travaux et animation du Comité de Pilotage des travaux ;
 - Échanges avec les partenaires techniques du Syndicat de la Selle (Agence de l'Eau-Artois-Picardie, Région des Hauts de France...)
- Divers :
 - Vigilance crue : suivis photographiques sur le terrain lors des épisodes pluvieux importants. Suivi du bon fonctionnement de la station de mesures du débit de la Selle à Douchy-les-Mines ;
 - Organisation de la gestion de la zone humide de Solesmes avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France ;
 - Pollution TEREOS : Transmission des besoins en amélioration des milieux aquatiques au droit du Fleuve Escaut ;
 - Encadrement d'un stagiaire – BTS Gestion des milieux naturels aquatiques en alternance ;
 - Participation au budget sur les besoins techniques du syndicat + communication (site internet ;
 - Participations aux réunions techniques avec la CAPH, la CCPS pour la mise en œuvre de la GEMAPI ;
 - Participation à la réunion de présentation de la GEMAPI sur l'arrondissement de Cambrésis : présentation des actions mise en œuvre dans le cadre de la GEMAPI ;
 - Préparation de la réunion de la DDTM du Nord pour la lutte contre l'érosion des sols ;
 - Participation au séminaire sur la thématique gestion et intégration des eaux pluviales organisées par le Pays du Cambrésis.

5.4.2 ELABORATION PLAN DE GESTION

Les agents ont entrepris la rédaction d'un plan de gestion rivière et bassin versant dans le but de définir un programme pluriannuel d'investissement. L'étude est réalisée en régie pour des questions budgétaires. En 2022, les agents ont réalisé le diagnostic. En parallèle un questionnaire a été transmis à chaque mairie pour connaître leurs besoins sur les questions relatives à la compétence GEMAPI. Le diagnostic sera présenté en 2023. Le programme sera rédigé en 2023.

5.4.3 L'ENTRETIEN DES RIVIERES ET DES MILIEUX AQUATIQUES 2022

Les travaux d'entretien concernent les opérations courantes sur les masses d'eau identifiées par la DDTM du Nord : gestion des embâcles, débroussaillage, élagage, abattage, nettoyage des ouvrages et lutte contre les espèces invasives végétales.

Les travaux d'entretien ont donné entière satisfaction.

La réalisation des travaux d'entretien courant correspond à 8 518 heures passées. Les travaux d'entretien ont donné entière satisfaction. La répartition des temps passés est la suivante :

Rivières	Actions	Temps passés en heures
	Etude plan de gestion	823
	Préparation chantier (rendez-vous et diagnostic) / matériel	200
	Surveillance générale (2 fois par an)	267
	Nettoyage et surveillance rivière/vannes/ponts	1861
	Abattage	27
	Elagage	206
	Gestion Saules Têtards	1221
	Embâcles (bois, branches, bouteilles, sacs plastiques...)	1361
	Faucardage	48
	Débroussaillage	810
	Lutte rats musqués	13
	Lutte plantes invasives - renouée	948
	Lutte plantes invasives - chardons	86
	Lutte plantes invasives - balsamine de l'Himalaya	82
	Travaux clôtures	133
	Travaux protection de berge	117
	Travaux plantation	8
	Travaux autocurage	133
	Retrait animal mort	18
	Entretien projet de restauration - recépage	96
	TOTAL	8 518

Répartition des temps passés 2022 pour la gestion des rivières

5.4.4 LES ETUDES 2022

5.4.4.1 ETUDE COMPLEMENTAIRE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE LA NAVILLE

La rivière La Naville est perturbée par la présence d'un siphon sous le canal de l'Escaut qui empêche toute continuité écologique. De plus, l'ouvrage aggrave le risque d'inondation des communes amont. Le Syndicat a finalisé en 2021 une première étude de faisabilité. Il a été décidé de poursuivre le projet de suppression du siphon en accord avec la CAPH. L'étude a été confié au BET CE3E. L'étude comprend l'analyse fine de la topographie de l'ouvrage, de la rivière et des zones d'expansion des crues amont. Les conclusions de l'étude sont attendues au début de l'année 2023.

5.4.4.2 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU VIEIL ESCAUT

La restauration de la continuité écologique du Vieil Escaut fait partie des objectifs prioritaires sur le territoire. La rivière jouit d'un contexte favorable pour les milieux aquatiques mais n'a plus suffisamment de débit pour évacuer les sédiments accumulés. Après plusieurs rencontres locales, il apparaît que les travaux pour la création du canal à grand gabarit de VNF ont conduit à détourner l'amont de la rivière vers le canal. L'étude vise à restaurer la continuité de la rivière le Vieil en prélevant des eaux du canal, tout en s'assurant que les travaux ne modifieront pas le risque inondation. L'étude a conclu sur la possibilité technique de réaliser un ouvrage. VNF a été sollicité, une réunion technique a été organisée en novembre afin de définir le débit de prélèvement dans le canal de l'Escaut pour réalimenter le Vieil Escaut. A ce stade, la direction de VNF ne s'est pas exprimée sur le projet. Le bureau a décidé d'attendre les conclusions de VNF avant d'entreprendre la maîtrise d'œuvre travaux. Face à ce constat, la maîtrise d'œuvre travaux ne pourra pas être portée avant 2024.

5.4.4.3 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU MOULIN DE MONCHAUX-SUR-ECAILLON

Le Syndicat participe à un groupe de travail pour l'amélioration des milieux aquatiques de la rivière Ecaillon animé par la Fédération de Pêche du Nord réunissant le syndicat du Sud Est de l'Escaut (gestionnaire aval du bassin versant de l'Ecaillon) et la Communauté de Communes du Pays de Mormal (gestionnaire amont du bassin versant de l'Ecaillon). Les 3 structures participent activement à l'amélioration des milieux aquatiques du bassin versant de l'Ecaillon. La restauration de la continuité écologique du Moulin de Vendegies-sur-Ecaillon s'inscrit dans cette dynamique. De plus, l'état des vannes du moulin laissent à craindre de générer des désordres hydrauliques en cas de rupture. La mairie est sensible à cette menace, c'est pourquoi elle a confié la maîtrise d'ouvrage de l'étude au Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut. L'étude a été confié au bureau d'études Artelia. Les conclusions de l'étude sont attendues début 2023. Le syndicat pourra ensuite engager la maîtrise d'œuvre travaux.

5.4.4.4 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE D'OUVRAGES HYDRAULIQUES A BERMERAIN

La ville de Bermerain se situe à la confluence de la rivière Ecaillon et du ruisseau de Saint-Georges. Il apparaît que le moulin de Bermerain est totalement infranchissable et conduit à un isolement des populations piscicoles amont de la rivière Ecaillon. Le Syndicat de la Selle a défini une étude de restauration de la continuité écologique de la rivière Ecaillon avec pour objectifs de localiser un bras de contournement qui rejoindrait la rivière Ecaillon au Saint-Georges. L'étude a été confiée à Artelia. L'étude conclut sur la possibilité de créer un bras de contournement reliant l'Ecaillon et le ruisseau du Saint-Georges. Un bras

de décharge existe déjà au droit du moulin de Bermerain, les propriétaires ont accepté que le syndicat mène des investigations complémentaires pour utiliser le bras de décharge comme bras de contournement. Les études topographiques complémentaires ont été réalisées en janvier 2022. Le projet de restauration de la continuité écologique grâce à l’aménagement du bras de décharge du moulin est possible. L’accompagnement de la mairie de Bermerain a permis de rassurer et de convaincre les propriétaires d’accepter le projet. Le syndicat et les propriétaires ont signé une convention de maîtrise d’ouvrage des travaux. La maîtrise d’œuvre travaux débutera en 2023 avec pour ambition de réaliser les travaux en 2024.

5.4.4.5 MAITRISE D’ŒUVRE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU MOULIN DU TORDOIR A MONTAY – BV SELLE

Le syndicat poursuit les travaux de restauration de la continuité écologique du bassin versant de la Selle. L’amont du bassin versant est jugée prioritaire car il concerne un des derniers réservoirs biologiques du département du Nord. La maîtrise d’œuvre consiste à reprendre les conclusions de l’étude projet définie dans l’étude des 31 ouvrages de la Selle : suppression du radier, création d’une pente douce naturelle et création d’habitats aquatiques. La maîtrise d’œuvre a été confiée au bureau d’études CE3E. Les conclusions de l’étude d’exécution seront présentées en janvier 2023. Les travaux doivent débuter à l’été 2023.

5.4.5 RESTAURATION DES RIVIERES 2022

Les travaux consistaient dans la protection rapprochée de 2 km de rivières par des clôtures et la création d’abreuvoirs. Les travaux de restauration prévues en 2022 ont dû être repoussés en 2023 pour des raisons financières.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_127
Objet :	Délibération 2023/127 portant présentation du rapport d'activités 2022 du Syndicat Mixte du Sud-Est de l'Escaut (SYMSEE)
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique :	059-200030633-20231004-2023_127-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20231004-2023_127-DE-1-1_0.xml	text/xml	938 o
Document principal (Délibération) Nom original : 127.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20231004-2023_127-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.7 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 octobre 2023 à 10h17min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 octobre 2023 à 10h17min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 octobre 2023 à 10h17min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 octobre 2023 à 10h18min10s	Reçu par le MI le 2023-10-06